

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133
Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poivre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

Journal du mois d'octobre 1767

Du jeudi 1^{er}.

J'ai écrit une lettre circulaire aux officiers destinés au commandement des Troupes nationales pour les prier de m'envoyer leurs dernières commissions, afin de placer chacun selon son rang.

Hier et avant-hier j'ai demandé d'avoir conférence avec M. Poivre. J'ai été chez lui, je ne l'ai point trouvé, je l'ai rencontré ensuite dans les rues, il m'a dit qu'il viendrait au gouvernement, je l'ai attendu, il n'a point paru. Cependant le journal d'administration languit et avec lui toutes les opérations, les ordonnances sur la police du port, sur la chasse, sur la pêche, sur l'interdiction des piastres à Madagascar, sur les grands chemins ; tout reste en arrière et tout presse.

Du vendredi 2.

J'ai prévenu M. de Bellecombe de mon départ pour aller visiter le Piton du Milieu de l'Isle et le port du S. E. J'aurai souhaité que sa santé lui eut permis de faire le voyage avec moi. Je lui ai dit qu'il prendrait à mon départ le commandement de l'île, mais il se propose d'aller le surlendemain chez M. Hermans pour se rétablir. N'importe c'est toujours prise de possession en cas de mort ou d'absence. Ma maison reste à ses ordres s'il revient en ville avant moi.

Je suis fâché qu'il ait choisi précisément la maison de M. Hermans pour aller prendre l'air à la campagne, c'est un homme bien dangereux pour un homme comme M. de Bellecombe qui a déjà reçu à Lorient des impressions qu'il aurait dû repousser.

Du samedi 3.

Le syndic de Moka est venu me demander de la part des habitants de leur permettre de s'assembler pour délibérer sur ce qui fut arrêté le 21 septembre dans l'assemblée des syndics au sujet des boutiques de détail. J'en ai parlé à M. Poivre, nous n'avons pas trouvé de difficulté à accorder cette permission et je l'ai donnée par écrit.

Conseil de guerre et jugement par contumace contre le nommé Aubertine dit Aubertis déserteur.

A 5 heures du soir M. Poivre est venu chez moi, la conversation a roulé sur des généralités ou plutôt sur des riens car toutes les fois que je n'ai pas mis sur mon agenda les choses dont j'ai à m'entretenir avec lui, ma mémoire me sert mal au moment de la conférence et il arrive rarement que M. Poivre ait quelque chose à me dire ; nous nous sommes longtemps promenés sur la galerie en particulier et en compagnie et nous nous sommes quittés comme cela. Je l'ai prié en partant de me renvoyer mon exemplaire du journal d'administration qu'il avait gardé le 1^{er} octobre. Il a répondu qu'il allait me le renvoyer dès qu'il serait arrivé chez lui.

Immédiatement après j'ai reçu un paquet qui contenait cet exemplaire et la feuille que je lui avais donnée en communication pour les journées du 22, 23, et 24 septembre avec une lettre datée du 3 octobre dont copie est à la suite de ce journal sous le N° 11 dans laquelle il s'enveloppe du manteau de la simplicité pour se racheter de suivre le journal d'administration.

Cette lettre était faite pour me blesser, mais pour ne pas rompre l'harmonie, je lui ai répondu avec les ménagements que je dois au service du Roi. Le Ministre jugera nos deux lettres et saura y trouver la vérité. La copie de ma réponse est au cahier sous le N°12.

M. Poivre a fait des notes de sa main sur les articles du journal d'administration déjà signés depuis longtemps. Je n'ai pas le temps de les lire et de les analyser car il est 10 heures du soir et mon départ est arrêté pour demain au point du jour pour aller visiter le Piton du Milieu de l'Isle et le port du SE ; à mon retour qui sera le 11 ou le 12, j'examinerai les notes et j'engagerai M. Poivre à continuer lui-même le journal d'administration comme je l'ai fait par ma réponse.

Du dimanche 4.

Je pars pour aller visiter le Piton du Milieu de l'Isle, le port du SE et ses environs, mon journal de reconnaissance sera la suite de celui-ci jusques au jour de mon retour.

Avant de partir j'ai été prendre congé de M. Poivre pour qu'il ne crut pas que sa lettre eut fait sur moi une impression fâcheuse.

[Du 5 au 11. Rien sur le journal.]

Du lundi 12.

Je suis arrivé du port du SE.

Peu de temps après mon arrivée M. Poivre est venu chez moi ; notre conversation n'a roulé sur rien d'intéressant. Avant de nous quitter je l'ai prié de continuer le journal d'administration ; il s'en est défendu sous prétexte de ses occupations et lorsque je lui ai dit combien un tel journal serait utile, quand il serait tenu par lui dans la forme qu'il m'expliquait dans sa lettre, il a pris un peu d'humeur, s'est retranché sur ma méfiance dont il prétend que j'ai convenu avec lui, car il me semble qu'il en fait assez son cheval de bataille ; J'ai observé qu'il avait souligné le mot dans sa lettre partout où il s'en est servi.

Il faut que par l'arrivée du navire de la Compagnie *l'Outarde*, M. Poivre ait reçu quelque lettre du Ministre au sujet de son secrétaire, car il en a pris un autre depuis et a donné au Sr Challan la qualité de greffier de l'intendance, par laquelle il a cru masquer son inexactitude à exécuter les ordres du Ministre, cet homme n'est pas moins le chef de ses bureaux. J'ai remarqué que depuis l'arrivée de ce vaisseau, M. Poivre met beaucoup d'humeur dans tout ce qui se passe entre nous.

Sa grande liaison avec M. de Bellecombe est l'effet de leur séjour à Lorient où ils ont vécu ensemble. Je dois ignorer le degré de confiance qui est entre eux et la part que M. de Bellecombe peut avoir dans les projets de M. Poivre pour l'avenir, mais je ne puis pas douter qu'il ne se soit flatté à Lorient de profiter de la disgrâce que la colonie me préparait si ma justification n'eut pas été authentique, et j'ai lieu de croire que M. Poivre n'aurait pas été fâché de partager cette besogne avec lui, car en nous calculant tous deux il a dû juger qu'il trouverait plus de facilité avec lui qu'avec moi pour la tourner selon ses vues.

Quoiqu'il en soit M. de Bellecombe en arrivant ici est venu loger chez moi, à mon départ je lui ai laissé ma maison avec ordre à mes gens de recevoir les siens, je lui ai laissé en même temps le commandement de la place.

Le lendemain il a été à la campagne chez M. Hermans pour y rétablir sa santé qui en effet n'était pas bonne. Ce M. Hermans est un homme de beaucoup d'esprit et peut-être un homme de génie qui a toujours eu le talent de gouverner les gouverneurs et qui par sa dextérité a trouvé le secret de faire aux plus grands frais le plus bel établissement de l'île, dont presque tous les moyens lui ont été fournis par les gérants de la Compagnie des Indes. Il faut observer que cet homme n'était pas bien avec M. Poivre pendant que ce dernier s'est trouvé à l'Isle de France autrefois, et lorsqu'il m'a parlé de lui à Paris, il me l'a peint comme un homme fin et rusé dont il fallait se méfier : cependant à la première visite que lui a faite M. Hermans, il lui a ouvert ses bras et lui a dit en lui tenant la main *Souvenez-vous que je veux être votre ami*. Cela ne fit pas alors sur moi une impression assez prompte parce qu'en arrivant moi-même je ne pouvais pas connaître les hommes et leurs divers rapports entre eux.

M. Hermans était conseiller et par conséquent un des administrateurs de cette île. Comme il était très supérieur en lumières et en talents à tous ce qui composait le Conseil, il gouvernait l'île et se

ménageait depuis longtemps assez bien pour pouvoir se flatter de succéder dans le gouvernement à M. Desforges. C'est dans cet espoir et pour parvenir à ce but que depuis la guerre dernière il entretient chez lui un sergent du régiment de Cambrésis pour dresser aux exercices militaires 300 Noirs sur environ 800 qui sont employés à ses forges, et il faut convenir que ce sergent du régiment de Cambrésis a parfaitement bien réussi à discipliner cette troupe pour l'entretien de laquelle le propriétaire ne laisse pas que de faire une dépense considérable. Mais M. Hermans dans ses projets avait calculé que la création d'une telle troupe suppléerait à la qualité militaire qui lui manquait pour parvenir un jour à la première place.

L'administration royale a renversé ce projet ; mais si elle pouvait être renversée à son tour il serait aisé de le reprendre. J'ai lieu de croire que M. Hermans s'est établi le directeur général d'un complot qui tend à dégoûter le Roi de la charge de ces colonies ou au moins à placer à la tête de cette administration un homme dont il soit plus facile à tirer parti que de moi, pour exécuter ce projet dans la suite. Il a été tenu chez M. Hermans deux jours avant mon retour un conseil secret où M. de Launay assesseur au Conseil, frère du capitaine de la Légion, a été choisi pour passer en France chargé des instructions de ce triumvirat. C'est l'homme de confiance chargé ici de procuration de M. de Maudave député de la colonie en France. Il y a grande apparence qu'on fait entrer ce dernier dans le projet qu'on médite. L'ambassadeur s'annonce.

Messieurs de Launay se sont fort mal conduits avec moi ici quoique je ne leur aie fait que des politesses. L'aîné avait des torts avec moi dès Lorient. Il faut croire qu'il ne me les pardonnera pas. Un nouveau grief a pris naissance ici, c'est sa prétention de commander en mon absence à raison de son brevet de lieutenant colonel dont j'ai parlé le 29 août.

J'ai trouvé la flûte du Roi *la Garonne* de retour de Madagascar ayant mouillé dans le port. Le 10 du courant, elle a débarqué 79 bœufs ou vaches et 85 génisses, 95 moutons à poil et 7 à 8 négresses.

M. Poivre s'est enfin déterminé à prendre pour le compte du Roi l'atelier des Noirs de la Compagnie destiné dans la partie du port du SE à l'exploitation des bois nécessaire à la construction et aux autres parties du service. Il est évident qu'en prenant cet atelier on épargnera au Roi une dépense énorme en bois qu'on aurait été obligé de se faire fournir par des particuliers à des prix exorbitants, M. Poivre ayant toujours négligé de faire procéder à l'adjudication de cette fourniture quoique cette adjudication soit indispensable même après avoir pris l'atelier qui vraisemblablement ne pourra pas tout fournir.

J'observe à ce sujet que M. l'Intendant a toujours été de l'avis de ne point prendre cet atelier et qu'il s'est rendu comme malgré lui à mon sentiment et à celui de MM. Dubreuil et Fournier qui étaient le même.

Ceci se rapporte assez à la prise de possession du port et à la prise de possession de l'hôpital.

Pendant notre séjour au port nous avons eu occasion de voir plusieurs habitants de ce quartier, pauvres chargés de nombreuses et belles familles, et nous sommes convenus que quand les traites du Roi donneraient, il faudrait les secourir en esclaves.

Par les informations que j'ai prises dans mon voyage sur le lieu nommé les Trois Islots, je me suis déterminé à y envoyer un arpenteur pour le visiter, je l'ai communiqué à M. Poivre au port du SE qui m'a dit que si je prenais un terrain dans cet endroit-là, il y en prendrait aussi, et que si je me déterminais pour un autre, cela lui était égal, qu'il se mettrait toujours mon voisin : ce désir d'être mon voisin m'étonne, car je puis dire sans récrimination que depuis que je suis ici, il m'a donné mille preuves que ce n'est pas par amitié. Je lui ai dit que je prendrais 12 terrains c'est-à-dire 1875 arpents¹, il m'a dit qu'il se contenterait de 4 parce qu'il croyait que 500 Noirs sur 4 terrains donneraient plus de profit que sur 12. Je ne suis pas de cet avis.

Du mardi 13.

M. de Vauquelin voyant que les officiers désarmés du *Vigilant* avaient demandé et obtenu de rester à bord comme passagers m'a demandé la même facilité pour les officiers de son état-major qui devaient rester à terre au second voyage.

¹ L'attribution des concessions se faisait par parcelle de 156 arpents, habituellement désignée « habitation », ce qui ne signifie nullement que le terrain soit bâti. Ici Dumas a préféré utiliser un terme plus compréhensible de tous : « terrain »

Après avoir bien réfléchi sur l'ordre du Roi qui ordonne cette diminution dans l'état-major des vaisseaux, j'ai trouvé qu'il en résultait de grands inconvénients sans aucune utilité. 1° Ces officiers dépensent ici beaucoup d'argent sans pouvoir s'en dispenser ; ils y feraient des dettes, j'ai cru qu'il fallait l'éviter. 2° Ce sont des jeunes gens, il peut y avoir des plaintes, des querelles qu'il faut éviter aussi. Pendant qu'ils sont à terre ils n'acquièrent aucune expérience et ils sont ici pour en acquérir, il n'en coûte ni plus ni moins au Roi qu'ils soient armés ou non ; en un mot comment résister à des jeunes gens qui demandent à servir tandis qu'on les ruine en les tenant dans l'inaction. J'ai pris le parti de laisser sur chaque vaisseau du Roi tous les officiers de l'état-major, j'en rendrai compte au Ministre et j'espère qu'il m'approuvera. M. Poivre à qui je l'ai communiqué a été de mon avis.

M. Poivre m'a envoyé en communication une lettre que lui a écrite le Sr Glemet du Fort Dauphin, qui est le compte qu'il lui rend de la traite à laquelle il avait mis une adresse commune parce que le prompt départ de la flûte du Roi ne lui a pas permis de me faire les mêmes détails en particulier.

Ce que j'avais prévu au sujet des instructions que M. Poivre a données au Sr Glemet et dont j'ai fait mention le 12 août est arrivé. Les sauteurs à qui les instructions donnent la même autorité qu'au chef de traite font les docteurs et les suffisants. Le Sr Bertaud brutal de son caractère a battu des chefs nègres, heureusement qu'ils étaient saouls et qu'ils ne s'en sont pas ressouvenus le lendemain, sans quoi la mauvaise humeur de ce drôle-là aurait bien pu faire tomber notre traite. J'ai prié M. de Vauquelin de dire tout cela à M. Poivre comme à moi, car si je lui en parle moi-même il va encore prendre quelqu'ombrage là-dessus et croire que je cherche à le contrarier, il m'a répondu qu'il lui avait tout dit.

J'ai écrit un billet à M. Poivre pour le prier de faire délivrer pour mon compte du chargement de la flûte du Roi *la Garonne* deux bœufs et douze génisses. Voilà le principe de mon agriculture. Je serai redevable au Roi de ce qu'elles ont coûté à la traite.

Du mercredi 14.

J'ai été visiter le terrain qui sépare le port de la Grande Rivière. Mes observations à ce sujet sont dans mon journal de reconnaissance.

Le Sr Nevé qui m'avait écrit au Grand Port ainsi qu'à M. Poivre pour me demander un secours en matelots pour le mettre en état de faire partir un vaisseau dont il est l'armateur et à qui M. Poivre l'avait promis, est venu me demander secours. Je l'ai mené chez M. Poivre qui m'a paru plein d'humeur contre cet homme ; j'ai jugé qu'il n'aimait pas qu'on s'adressât à moi en pareil cas, mais la plus forte raison de son refus au Sr Nevé est que le Bureau de Commerce lui a résisté et qu'il ne met jamais aucune force à ce qu'il demande à la Compagnie des Indes.

Ce Nevé est un homme qui en armant trois vaisseaux à Lorient pour venir faire le commerce d'Inde en Inde a commencé par prendre des engagements onéreux, il a fait des mauvaises affaires depuis, et il a essuyé des revers. Ses créanciers ou leurs procureurs ici ont été sur le point de faire saisie, ils ont suspendu leur action parce qu'ils ont espéré que le débiteur ferait faire des voyages heureux à ses vaisseaux et qui le mettraient en état de faire face : les spéculateurs dont cette colonie abonde, voyant cet armateur à la veille de sa chute, ont jeté les yeux sur ses vaisseaux, mais s'il les fait sortir et qu'ils aient un bon succès, ils ne seront point vendus. De là naissent les difficultés que M. Poivre rencontre à lui faire fournir 8 à 9 matelots qui lui manquent, et qu'il ne sait point franchir. Cependant après une assez longue conversation à ce sujet, voyant que je connaissais le nœud de l'intrigue, il a promis au Sr Nevé de le mettre en état de faire sortir son bâtiment.

Du jeudi 15.

J'ai écrit une dernière lettre à M. Poivre pour répondre aux notes qu'il a mises de sa main sur les deux cahiers de notre journal d'administration dont il m'a parlé dans sa lettre du 3 de ce mois que je n'eus pas le temps de regarder ce jour-là parce qu'il était trop tard et que je n'ai pas eu le temps depuis mon arrivée d'examiner ; par cette lettre je lui demande la continuation de notre journal, mais il n'en fera rien son parti est pris, il veut cheminer tout seul et aller en avant sur les affaires sans se communiquer avec moi, d'ailleurs un tel journal est trop dangereux dans les projets que je dois supposer à M. Poivre

par la conduite que je lui vois tenir depuis son arrivée à Lorient. Je soupçonne fort que la cessation de ce journal est un avis de M. Hermans et du Ch. de Maudave.

Du vendredi 16.

Le Vigilant est parti ce matin pour Bourbon, *la Garonne* partira ce soir pour le Fort Dauphin. Il est bien étonnant que M. Poivre ne m'ait pas dit un mot sur cette traite et que toutes ses expéditions soient faites sans que je puisse savoir si nous n'écrivons pas contradictoirement. Avant de cacheter ma lettre pour le Sr Glemet j'enverrai mon secrétaire pour la lui communiquer.

Le Sr Nevé n'a pas encore ses matelots. Il est venu demander protection, je l'ai encore mené chez M. Poivre où son affaire a été traitée contradictoirement avec le commis aux armements de la Compagnie et en présence de M. Gonet commissaire de la marine ayant le détail du port. Il a été conclu que n'y ayant point de vaisseaux désarmés dans le port, et le Bureau du Commerce pouvant recevoir à toute heure par l'arrivée d'un vaisseau d'Europe des ordres pour faire partir le navire *l'Outarde* on ne pouvait disposer de ses matelots que par autorité et en déchargeant des événements les gérants du Bureau de Commerce. C'est ainsi que ce Bureau de Commerce peut se livrer aux difficultés et à l'humeur sans se compromettre. Une protestation faite légèrement peut compromettre les administrateurs.

Vainement avons-nous voulu mettre cette affaire en conciliation entre le Bureau de Commerce et cet armateur. Il ne s'agissait enfin que de céder 7 à 8 matelots d'un vaisseau qui n'a point de destination et qui selon les apparences n'en aura pas de longtemps ; messieurs du Bureau de Commerce se sont obstinés, cela pourrait bien remplir les vues des spéculateurs qui visent au navire du Sr Névé. J'aurais voulu que ces considérations eussent fait sur M. Poivre la même impression que sur moi, nous aurions pris de concert le parti de donner un ordre pour livrer les 8 matelots, mais M. Poivre a pour ce Bureau de Commerce de tels ménagements que je me compromettrais trop en agissant seul et contre son sentiment.

J'ai communiqué aujourd'hui à M. Poivre mon projet de défense dans l'article où le Réduit y entre comme poste de guerre. Il en a approuvé la destination et nous sommes convenus qu'il écrirait au Bureau de Commerce que nous prenions le Réduit pour le compte du Roi. Mais jusqu'à présent toutes les fois qu'il a été question de ce jardin il a paru embarrassé, tantôt disant que le sol n'engendrait rien, d'autres fois qu'il ne contenait en plantes rien qui méritât attention, d'autre fois que le Ministre lui avait défendu d'y employer un seul Noir et à ce sujet je lui ai dit que s'il croyait que l'entretien de ce jardin fut onéreux au Roi je m'en chargerais personnellement et qu'il me fournirait des légumes pour ma maison. Il m'a répondu qu'il penserait à cela.

Il faudrait prendre cet établissement pour le compte du Roi quand il n'en aurait pas été question avant de partir d'Europe parce qu'il entre naturellement et nécessairement dans la défense de cette colonie, mais après que les instructions données au Sr Gonet lui prescrivent d'en prendre possession à son arrivée, je ne conçois pas quel peut être le motif de l'espèce d'opposition que m'a toujours témoignée M. Poivre à cet égard, je dis témoigné, car M. Poivre ne s'explique jamais clairement sur rien.

A 7 heures du soir j'ai reçu une lettre de M. Poivre datée de ce jour en réponse à celle que je lui ai écrite le 15 octobre, la copie en est au journal d'administration, il ne m'y parle pas de l'état des subsistances, il est sans doute déterminé à ne me le pas communiquer, comme le service n'est pas en péril à cet égard et que je vois qu'il s'en occupe, j'attendrai que le Ministre lui donne des ordres sur des choses si courantes, c'est par le même principe que je m'abstiens depuis quelques temps de lui demander l'état de la Caisse parce que je crains toujours que la disposition où il est de refuser ce que je suis en droit de demander ne nous porte à une rupture ouverte que j'éviterai à quelque prix que ce soit, et je dois mettre à cela d'autant plus de ménagement qu'il y a des jours que M. Poivre est d'une dureté dans ses propos qu'il me confond avec l'air qu'il porte.

Du samedi 17.

Ce matin j'ai écrit un billet à M. Poivre dont copie est à la suite de ce journal N°15. M. Poivre m'a fait une réponse incroyable qui est aussi à la suite en liasse sous la cote C, sur son refus de me faire

délivrer du papier. J'ai envoyé chercher le Sr Caillaud [Cailleau] garde-magasin à qui j'en ai demandé, qui n'a fait aucune difficulté de m'en délivrer. M. Poivre était sans doute mal instruit de ce qu'il y a dans les magasins. Par cette lettre M. Poivre me demande une conversation dans la journée, voila la première que je n'aurai pas sollicitée et la première que nous aurons à sa réquisition ; je lui ai répondu par un billet que je ne sortirais pas de la journée, mais que si cela lui était commode je passerais chez lui.

A 4 heures après midi M. Poivre est entré dans mon cabinet, je lui ai montré d'abord la copie du billet en date du 19 septembre par lequel je lui ai renvoyé l'aperçu de l'état des magasins de la Compagnie qui n'était pas signé, f° ; et je lui ai montré en même temps le dernier article du journal commun du 24 septembre où il est écrit qu'il a repris son mémoire pour le finir et en remettre copie à M. Dumas. Ainsi que celui des syndics et députés en date du 28 juillet pour en faire faire une copie collationnée et la lui remettre en même temps. Je lui ai fait voir aussi la copie collationnée qui m'a été remise en conséquence. Cette réponse à sa lettre l'a fort étonné et il a dit qu'il fallait que ces pièces fussent égarées dans ses bureaux, qu'il avait cru qu'elles étaient entre mes mains. Je conçois qu'il doit avoir été humilié de m'avoir écrit une lettre si légère, dont tous les articles portent à faux, aussi notre conversation a-t-elle été très honnête de sa part ; il m'a communiqué une lettre du Sr Launay garde-magasin au Grand Port qui se plaint de ce que deux Noirs de détachement qui sont affectés à ce poste sont aux ordres du commandant, et que le commandant dispose des bateaux du port lorsque les besoins du service l'exigent ; autant que je puis m'en souvenir, il y a encore quelques autres misères de cette espèce. Le garde-magasin a eu la prétention d'être le commandant en second, c'est-à-dire de commander dans ce poste en l'absence du capitaine de la Légion et au préjudice du lieutenant, c'est un employé de l'ancienne administration de cette colonie.

J'ai expliqué à M. Poivre que les deux Noirs de détachement doivent être aux ordres du commandant du poste, que lorsque le garde-magasin en avait besoin pour quelque objet de son service il le demanderait au commandant lequel s'il le refusait sans raison valable serait répréhensible et serait réprimandé, qu'à l'égard des bateaux c'était au garde-magasin à en disposer parce qu'il en était l'administrateur, qu'en cette qualité il serait obligé de les armer à la demande du commandant lorsqu'il en aurait besoin pour le service, mais que le commandant devait exiger que les bateaux du Roi comme ceux des particuliers ainsi que les pirogues fussent amarrés la nuit au lieu destiné à cela, sous les yeux d'une sentinelle ainsi que cela a été ordonné, M. l'Intendant est convenu de cet arrangement.

A l'égard des consommations qu'un officier commandant ferait sur les magasins du Roi, ce sera à lui à en justifier la nécessité pour le service où à les payer personnellement ; sur quoi la Légion entière est caution envers le Roi, au surplus s'il y avait abus quelconque nous en serions instruits et nous y mettrions ordre.

Tout ce qui était anciennement au service de la Compagnie ne s'accoutume pas au service militaire.

Les habitants de Moka ayant pris délibération pour s'opposer à ce que les syndics fussent chargés des boutiques de détail, M. Poivre m'a proposé de nommer à ces boutiques comme nous y sommes autorisés par l'ordonnance du 1^{er} décembre 1766 puisque le parti que nous avons pris croyant faire mieux souffrait des difficultés, à quoi j'ai consenti.

M. Poivre m'a paru fatigué et excédé des difficultés qui se trouvent dans la distribution au public des effets qui sont dans les magasins de la Compagnie par leur insuffisance proportionnellement aux besoins et m'a déclaré qu'il ne voulait plus s'en mêler et que le Bureau du Commerce ferait sa vente et distribution comme il l'entendait ; nous avons beaucoup raisonné là-dessus ; je lui ai dit que je croyais plus à propos de faire une répartition générale par chaque quartier dont chaque syndic ferait après une répartition particulière entre les habitants ; il m'a objecté que cette répartition ferait lapider les syndics. Je lui ai répondu qu'il n'avait qu'à la signer lui-même et que s'il craignait de se compromettre, je lui offrais de la signer avec lui, mais que lorsque les habitants criaient contre la partialité et les injustices des ventes et des distributions qui ont été faites jusqu'à notre arrivée, arbitrairement, nous ne pouvions pas être ici sans leur donner protection, que l'administration royale perdrait toute confiance si nous laissions au Bureau de Commerce la liberté de refuser peut-être à celui qui aurait le plus de besoin. Nous nous sommes quittés sans rien conclure là-dessus ; mais je persiste à croire qu'il faut que ces effets qui sont dans les magasins de la Compagnie des Indes soient distribués avec proportion et avec justice. M. Poivre ne résiste pas à la force de mes raisons quand je veux réduire la Compagnie à son

état naturel de marchand, de fournisseur, parce qu'elles sont irrésistibles, mais il n'en va pas moins son train et je prévois que la distribution des effets du magasin sera encore livrée à l'arbitraire du Bureau de Commerce ; cela fera le plus mauvais effet du monde : je sais qu'on dit déjà dans le public que M. Poivre et moi avons pris tout le vin potable en société pour le vendre pour notre compte.

Nous sommes convenus aussi qu'il serait rendu incessamment une ordonnance pour interdire les piastres dans les traites de Madagascar.

Il m'a témoigné son incertitude sur l'exclusif que la traite du Roi doit avoir au Fort Dauphin où elle est établie et à Foulepointe lorsque la flûte *l'Ambulante* pourra être expédiée pour cette partie. Mon avis est que pour rendre cette traite utile il faut éviter la concurrence des acheteurs, c'est une chose de principe et c'est sur ce principe que sont établies les compagnies des Indes de toutes les nations de l'Europe. M. Poivre croit que c'est faire un grand tort à la Compagnie des Indes qui ne saura plus à quoi employer les vaisseaux qu'elle a dans ce port, mais ils peuvent être expédiés pour la côte de l'Est [*lapsus*²] où la traite n'est pas moins favorable, et au surplus notre grand objet est de faire prospérer la traite du Roi car il n'y a qu'elle qui puisse porter ici la vivification. M. Poivre serait d'avis d'acheter le navire *le Walpol* [ou *Walpole*], je lui ai dit que ce n'était pas le mien, que si nous achetions un navire, il faudrait prendre *le Petit Choiseul* qui est encore en état de servir 6 ans et qui marche bien tandis que *le Walpole* ne fera peut-être pas trois voyages malgré le radoub considérable qu'on vient de lui donner. Ce navire a fait son premier voyage en Chine en 1743. D'ailleurs il marche très mal. Le navire *le Petit Choiseul* regagnera sur la marche le [*mot manquant*] qu'il perdra du côté de l'encombrement.

La sollicitude de M. Poivre sur les intérêts de la Compagnie ne doit pas m'étonner, je crois en avoir pénétré le principe avant mon départ du Port Louis, et j'observe qu'hier M. Poivre fut enfermé trois heures chez M. Denis, directeur du Bureau de Commerce. Il me semble que ces conférences particulières reviennent souvent.

M. Poivre m'a dit qu'il avait fait un règlement pour l'hôpital qu'il me ferait communiquer lorsqu'il serait mis au net.

Je vais partir ce soir pour aller coucher chez M. Hermans et voir manœuvrer demain matin 300 Noirs qu'il fait exercer depuis longtemps et dont on parle comme chose curieuse mais que je considère comme très utile.

Du dimanche 18.

J'arrive de chez M. Hermans. Ce que j'ai vu est rapporté au journal de reconnaissance.

Après mon dîner j'ai été chez M. Poivre. Aujourd'hui il m'a mené dans son cabinet et m'a proposé de laisser les boutiques de détail à la Commune selon notre premier projet, sans avoir égard à la délibération tenue par les habitants du quartier de Moka qu'il dit être une fausseté punissable sur laquelle il veut faire prononcer le Conseil. J'ai consenti à tout quoiqu'à sa demande j'eusse consenti hier à nommer des gens pour tenir ces boutiques. Nous avons parlé encore de la distribution à faire entre les habitants des marchandises d'Europe qui sont dans les magasins de la Compagnie et nous sommes convenus que M. Poivre ferait venir chez lui les syndics précédemment nommés pour cette répartition et qu'il serait procédé à une répartition générale dans laquelle il serait réservé des articles proportionnellement pour les besoins de la Légion.

J'ai dit à M. Poivre que mon parti était pris de prendre une habitation aux Trois Islots et que s'il en voulait prendre aussi nous travaillerions à cela quand il voudrait. Il m'a répondu que n'ayant point d'esclaves il n'était point pressé.

A 4 heures M. Vignol, ancien capitaine des troupes de cette colonie et chevalier de St Louis, est venu en forme de plainte et m'a dit la larme à l'œil qu'il avait été insulté ce matin par M. l'Intendant à qui il allait parler en faveur de son fils sur un brevet de sous-commissaire dont il m'a déjà parlé plusieurs fois. J'ai fait de mon mieux pour lui persuader que c'était un malentendu, mais comme M. Poivre m'a dit à moi-même dans notre conversation d'aujourd'hui au sujet de la délibération du quartier de Moka

² Il faut lire « côte de l'Ouest ». Dumas va interdire sur la côte Est de Madagascar tous les armements autres que ceux du roi. C'est sur cette seule côte Est que l'on pratique effectivement la traite, côte où sont situés le Fort Dauphin et Foulpointe. La liberté de traiter sur la côte Ouest n'intéressait pas la Compagnie des Indes ni les autres armateurs privés.

que c'était un cabaleur et un mauvais sujet qui avait provoqué cette délibération qui se trouvait une pièce fausse et punissable sur laquelle il voulait faire prononcer le Conseil, je comprends qu'il aura eu l'imprudance de dire en face à M. de Vignol cela ou son équivalent. La première fois que nous raisonnerons ensemble avec l'honnêteté qu'il y met quelquefois, je l'engagerai si je puis, à réparer le tort par des honnêtetés et des bons procédés envers M. de Vignol qui est un des plus considérables citoyens de l'île, père d'une nombreuse famille qu'il a bien établie et dont je ne connais pas les torts dans cette occasion.

Du lundi 19.

J'ai été ce matin chez M. Poivre. Je lui ai porté des notes sur quelques objets sur lesquels nous devons écrire en commun et l'ai prié de faire faire ses minutes à mi-marge en ajoutant que le navire de la Compagnie *le Massiac* devant partir de ce port du 18 au 20 du mois prochain nous n'avions pas de temps à perdre.

Nous avons parlé de la prise de possession du Réduit déterminée entre nous. Notre conversation sur cet objet a été précisément la même que celle du 16 rapportée au journal.

Je lui ai parlé d'un règlement pour la police du port. Il m'a dit qu'il avait donné des instructions à tout le monde et qu'il n'avait pas d'autre règlement à faire. C'est encore une de ces choses sur lesquelles il est allé en avant sans me consulter. Il a donné des instructions jusqu'au capitaine du port à qui j'avais ordonné de faire sur l'ordonnance un relevé des articles applicables à la police et à la sûreté de notre port. Par la conversation de M. Poivre j'ai compris que le Sr Mervin [Merven] lui a porté le relevé à lui seul et qu'il a donné des instructions sans m'en parler.

J'ai parlé à M. Poivre de l'espèce de plainte qui m'avait été portée hier par M. Vignol sur la dureté de ses propos dont il a été sensiblement blessé et je lui ai dit amicalement que lui et moi devions nous abstenir d'affliger un citoyen par nos discours surtout un homme comme M. Vignol qui est un citoyen honorable, et un père de famille respectable ; il m'a répondu qu'il ne lui avait dit que ce qu'il méritait ; que c'était en effet un cabaleur et qu'il se proposait d'en faire faire justice par le Conseil. Quoique cela me paraisse fort singulier il a fallu lui dire que puisqu'il croyait que la tranquillité publique était intéressée à cela, il ferait fort bien, avec plus de conciliation les avis de l'un calmeraient dans l'occasion les passions de l'autre.

A midi j'ai envoyé chercher le Sr Mervin et je lui ai demandé les instructions qu'il avait reçues de M. Poivre. Je lui ai rappelé l'ordre que je lui avais donné de faire un extrait de l'ordonnance de la Marine sur la police des ports dans ce qui serait applicable au bon ordre et à la sûreté de celui-ci, pour servir au règlement que nous avons à faire à ce sujet. Il en est convenu et m'a dit que ses occupations ne [le] lui avaient pas permis, mais il a nié qu'il eut fourni ce relevé à M. Poivre. C'est pour ne pas indisposer M. l'Intendant que je me suis contenté en arrivant de poser au port des gardes de police et de sûreté parce qu'il est dit dans l'article 25 de l'ordonnance concernant le gouvernement civil, que les règlements pour la police du port seront faits par le gouverneur général et l'intendant conjointement.

Le Sr Mervin est allé chercher son instruction dont j'ai pris copie, que je n'ai pas voulu lui faire collationner parce qu'il aurait été sur le champ rapporter cette précaution à M. Poivre, comme il n'aura pas manqué de lui aller rendre compte de ce qui s'est passé. Il est du nombre de ceux à qui le Sr Challan a persuadé que je n'avais ici qu'à commander ma Légion.

J'ai prié M. Poivre de me donner un bordereau de la caisse, il n'a fait aucune difficulté et sur ce que je lui ai dit qu'un simple bordereau ne contenant que l'argent reçu à la caisse et les espèces qui y restent aujourd'hui ne me mettraient pas au fait du courant de la dépense, il est convenu qu'il m'en ferait faire un état détaillé, mais comme il n'a pu se résoudre à me donner l'état des subsistances, je doute fort qu'il me donne celui de la caisse.

M. Poivre m'a envoyé des minutes de trois ordonnances en communication, l'une sur la chasse, la deuxième sur l'interdiction des piastres à Madagascar, et la troisième sur la pêche. J'ai observé que dans la dernière la pêche de la tortue n'était pas interdite au public, comme nous en étions convenus pour la réserver aux trois particuliers qui se sont offerts de souscrire pour la fourniture de l'hôpital et je l'ai noté en marge pour y faire ajouter cet article. Cet oubli me paraît affecté, je crois que M. Poivre

serait bien aise que la pêche de la tortue de mer ne nous fournit pas pour l'hôpital la ressource que nous en devons espérer.

Du mardi 20.

M. Poivre est venu chez moi, nous avons eu ensemble une très longue conversation qui n'a roulé que sur les lettres communes que je lui ai proposée hier et avant-hier, il y trouve de la difficulté par la perte du temps qu'entraîne la communication, car il est nécessaire qu'elles soient d'abord faites à mi-marge pour qu'avant de les mettre au net chacun de nous y explique bien ce qu'il sent. Il m'a dit que nous ferions mieux d'écrire chacun de notre côté, que les deux lettres sous les yeux du Ministre n'en feraient qu'une commune. Ce n'est pas mon opinion. Quand on n'est pas de même avis sur quelque chose, une lettre commune constate qu'on s'est communiqué réciproquement les motifs de son opinion ; sans cela chacun a la liberté d'écrire ce qu'il veut. Il a commencé notre conversation avec l'air de la simplicité, mais ensuite il s'est échauffé et y a mis de la vivacité. Je l'en ai fait apercevoir et il est revenu. Sa visite avait sans doute pour objet de savoir dans quelle disposition je faisais mes lettres au Ministre. Je m'en suis tenu à des lettres communes auxquelles il trouve tant de difficulté. Il a fini par me dire de les faire moi-même, mais il sait bien que cela est impossible parce que les ouvriers sont dans ses bureaux, et en rappelant les petites contrariétés dont ce journal fait mention presque à chaque page il a fini par me nier, au sujet du prix des grains, que je n'eusse pas été instruit de la première assemblée des syndics, cela est de l'autre monde et justifie ma précaution du journal commun car s'il eut été commencé alors, cette contradiction eut été décidée par lui, mais mon mémoire resté sans réponse dans cette occasion l'a décidé.

Si je pouvais croire M. Poivre un homme de bonne foi dans l'air de simplicité dont il s'enveloppe quand il veut, j'aurais accepté la proposition qu'il m'a faite de ne pas casser la tête du Ministre de nos petites contradictions, mais dans les dispositions qu'il porte, qui percent malgré lui, et que quelquefois il manifeste ouvertement, j'ai dû persister dans l'avis de les soumettre à M. le Duc de Praslin par une lettre commune. C'est au Ministre à tirer de la marche de M. Poivre les inductions qui font certitude pour moi dans l'opinion que j'ai de ses motifs et de ses vues. Il m'a fait part d'un arrangement qu'il avait fait avec le boucher pour lui livrer les bœufs de traite à mesure qu'ils arriveront à condition qu'il livrera à l'hôpital 150 livres de viande par tête de bœuf ; cet arrangement me paraît très bon.

Dans cette conversation, en parlant d'une ordonnance à faire sur les chemins, M. Poivre m'a objecté de grandes difficultés, en disant qu'il ne fallait pas compter sur les dispositions favorables où je trouvais les habitants dans mes voyages dans l'île, que chacun dans ces occasions cherchait à me plaire en accédant à mon opinion, mais que lorsqu'on exigerait d'eux une corvée de plus que celles qui sont portées par leurs contrats, on trouverait beaucoup de résistance. Le voila maintenant du parti de l'opposition du Ch. de Maudave et je remarque que sa lettre du 16 octobre se rapporte fort à ceci.

Je lui ai répondu que s'il prévoyait des inconvénients dans l'exécution d'une ordonnance sur les chemins cela rendait d'autant plus nécessaire de la publier incessamment pour pouvoir mettre sous les yeux du Ministre les représentations qui pourraient nous être faites à ce sujet, afin qu'il donnât des ordres définitifs. Car vous savez bien, ai-je ajouté, que les chemins sont faits dans toute l'étendue du royaume aux dépens des provinces, ainsi que dans les colonies aux dépens des habitants, et que les fonds destinés à cette colonie ne permettent jamais une exception. Il ne répondit que de la mine et du geste, et nous nous quittâmes fort honnêtement. J'aperçois depuis quelque temps le Ch. de Maudave dans tout ce qui vient de M. Poivre.

Du mercredi 21.

J'ai été au Conseil où il a été question de la requête dont j'ai parlé à l'article du 22 septembre de ce journal, sur laquelle MM. du Bureau de Commerce ont porté plainte, pour qu'il en fut informé.

Mais j'ai été étonné d'un réquisitoire qu'a porté le procureur général du Roi, dont j'ai fait demander une copie collationnée au greffier pour l'envoyer au Ministre, et j'ai dit que ce réquisitoire pouvait être divisé en deux parties ; la première regarde la police et la discipline de la Légion dans le corps de garde de la place, la deuxième regarde la violence faite par le Sr Dufay sergent de la Légion, au concierge des prisons, qui est le corps du délit.

Sur la première partie du réquisitoire j'ai dû être informé par M. le Procureur général ou par tout autre d'un ancien abus introduit ci-devant par les troupes de la Compagnie des Indes, de faire sortir des prisons un des Noirs détenus, pour balayer autour des prisons y compris le corps de garde ; et j'ai dû être requis de réprimer cet abus, qui peut occasionner et qui a occasionné en effet l'évasion d'un Noir prisonnier.

J'ai été surpris de ce que M. le Procureur général ait présenté avant de m'en parler, un réquisitoire sur un fait de police et de discipline de la Légion, sur un abus introduit dans la police du corps de garde de la place, dont M. le Procureur général a dit avoir [eu] connaissance longtemps avant notre arrivée, abus dont je n'ai jamais entendu parler qu'aujourd'hui au Conseil, dont M. Codère conseiller a dit avoir parlé à M. de Montvert major. Pourquoi j'ai ordonné les arrêts à M. le Major pour ne m'en avoir pas rendu compte, car il est indécent que j'apprenne séant au Conseil des choses concernant la Légion qui se sont passées il y a quatre jours. J'ai fait ordonner les arrêts en même temps au Sr David lieutenant dans la Légion qui commandait la garde ce jour-là, pour n'avoir pas fait un rapport par écrit de la violence dont on se plaint de la part du Sr Dufay.

J'ai dit à M. le Procureur général qu'il convenait qu'il reprit son réquisitoire et qu'il le refit seulement sur le corps du délit, parce que je trouvais indécent qu'il y eut sur les registres une pièce sur la police de la Légion, dont le Conseil ne peut en aucun cas prendre connaissance, que sur un refus de ma part de la maintenir.

M. le Procureur général a hésité et a dit à M. Codère conseiller de répondre. M. Poivre s'est tu pendant tout ce temps-là. M. Codère a dit en balbutiant qu'il en avait informé M. le Major. J'ai fait appeler M. le Major qui a dit qu'il avait donné ordre au corps de garde de ne plus se servir des Noirs, aussi ne l'ai-je envoyé aux arrêts que pour ne pas m'en avoir rendu compte. M. Rivalz conseiller pendant que j'adressais la parole à M. le Procureur général, a répondu assez imprudemment selon sa coutume pour maintenir le droit du Conseil sur le fait en question. Il y a beaucoup de chaleur dans cette tête, ainsi que dans celle de M. de Launay, j'en ai vu la fermentation et j'en connais la source. Je ne m'étonne plus que M. d'Estaing se soit porté à des violences contre quelques membres des Conseils de St Domingue, il serait fâcheux pour moi d'être obligé d'en venir là ; mais s'il fallait laisser avilir l'autorité, je n'hésiterais pas à l'imiter. Le reste du Conseil a resté muet ; on n'a point délibéré, mais le réquisitoire a resté dans la forme où il a été présenté, et j'ai conclu que M. Poivre et moi écrivions une lettre commune au Ministre en lui envoyant copie du réquisitoire, pour savoir si M. le Procureur général a dû ou pu le présenter sur le fait de la police des corps de garde avant de m'en avoir parlé.

Après dîner j'ai fait prier M. le Procureur général de passer chez moi, où il m'a dit qu'il était à la campagne lorsque M. Codère lui avait écrit une lettre de la part de M. Poivre pour qu'il présentât ce réquisitoire, qu'il l'avait envoyé à M. Codère pour le communiquer à M. l'Intendant, et qu'en cela il n'avait cru faire que le dû de sa charge. Je lui ai demandé communication de la lettre de M. Codère, il m'a répondu qu'il ne savait pas s'il l'avait gardée, que ce n'était qu'un chiffon qu'il pouvait bien n'avoir pas conservé, mais que s'il la retrouvait il me la communiquerait. Tout cela me paraît fort cavalier et fort concerté. Il est bien étonnant que M. Poivre au lieu de faire écrire M. Codère à M. le Procureur général, ne m'ait pas fait avertir de l'abus qui s'était introduit dans le corps de garde sur l'usage qu'on faisait d'un Noir prisonnier pour les balayer. Cela se rapporte assez à la lettre qui fut écrite de Lorient à M. le Duc de Praslin sur la prétendue indiscipline des officiers de la Légion.

M. Poivre a dénoncé une pièce portant délibération du quartier de Moka, s'est inscrit en faux, et a demandé que les auteurs en fussent punis. C'est l'affaire de M. de Vignol dont j'ai parlé à l'article du 18 du courant de ce journal.

J'ai remis au procureur général un extrait de la délibération de la Commune du 21 septembre par laquelle elle s'est nommé un président, dont il ne m'a pas été rendu compte, et j'ai demandé au procureur général de me faire connaître l'institution, la forme, les devoirs, et les droit de cette assemblée qui s'appelle chambre syndicale, afin que quand nous en connaîtrions la loi, nous la maintenions selon son premier établissement, avec les modifications relatives au changement de l'administration, ou que nous l'établissions de nouveau sur la forme déjà établie à la Martinique par arrêt du Conseil supérieur de cette île, lequel arrêt nous a été donné par le ministre avec nos instructions pour servir de modèle ici. M. Poivre a témoigné assez ouvertement que ce n'était pas son avis. Nous verrons ce que dira le procureur général, et ce qu'il y aura à faire alors.

Sur le soir j'ai fait une lettre commune sur le prix de la fixation des grains dont j'ai porté moi-même la minute à mi-marge à M. Poivre ; je croyais avoir fait un miracle de conciliation par la modestie avec laquelle j'y ai expliqué mon sentiment particulier, cela n'a pas empêché que cette lettre ne lui eut donné beaucoup d'humeur. Il eut voulu que nous eussions rendu purement et simplement compte au Ministre de cette fixation et de ses motifs exprimés dans son mémoire particulier, sans faire mention de la différence de nos opinions sur ce fait. Mais il est nécessaire que M. le Duc de Praslin connaisse l'avis qui nous est personnel à l'un et à l'autre, et qu'il en juge ; et j'ai dit à M. Poivre que le Roi ne mettait dans les colonies deux administrateurs que pour que la passion ou les erreurs de l'un fussent tempérées ou rectifiées par l'autre, et qu'en un mot je devais compte au Ministre de mon sentiment sur tout ce qui se passe. Il m'a parlé de quelques changements qui ne touchent point au fait et que j'aurais fait moi-même si j'avais pensé qu'il les eut crus nécessaires. Il a gardé cette minute pour y faire de nouvelles réflexions.

Pendant notre conversation M. de Bellecombe est entré, il venait de voir M. de Montvert qui est aux arrêts ; cela a fait tomber la conversation sur le réquisitoire du procureur général. M. Poivre est convenu devant nous d'avoir eu depuis quatre jours entiers connaissance de cette affaire, et s'est excusé de ne m'en avoir pas parlé, sur ses grandes occupations.

M. Poivre m'a communiqué que les besoins du port l'avaient obligé de demander cinquante Noirs de plus au Bureau de Commerce ; que le Bureau de Commerce lui faisait des représentations à ce sujet prétendant qu'il ne lui resterait plus de quoi suffire au service de la Compagnie ; sur quoi je me suis rapporté à ce qu'il aviserait être pour le mieux.

Le sergent contre qui a été porté la plainte qui a occasionné le réquisitoire, a écrit une lettre à M. de Montvert, par laquelle il nie la prétendue violence faite au geôlier, et l'on vient de me rapporter que le geôlier en convenait, et qu'il avait dit qu'on lui avait fait signer ce rapport qu'il avait cru sans conséquence. Tout cela doit être éclairé dans le procès.

De retour chez moi je me suis rappelé qu'on avait parlé dans le Conseil de faire saisir le mémoire qui a été dénoncé, partout où on le trouverait, et il m'a semblé que le Conseil s'en était rapporté à M. Poivre et à moi pour en faire faire la recherche. Je suis retourné chez M. Poivre pour savoir ce qu'il en pensait, et il m'a dit qu'il ne le croyait pas et qu'il fallait laisser faire au Conseil son information et son enquête, et lui prêter main-forte quand il la requerrait.

Comme je suis entré dans son cabinet sans être annoncé, j'ai trouvé là M. Rivalz, M. Codère et M. de Launay occupés à faire l'analyse de la lettre commune que j'ai laissée en communication à M. Poivre. Cette conduite de sa part me confond.

Du jeudi 22.

La matinée s'est passée à rédiger plusieurs idées confuses sur l'état de cette colonie ; pour en rendre un compte exact. J'ai fait une lettre commune sur le réquisitoire présenté hier par le procureur général et sur un autre objet relatif à cela, et je l'ai envoyé par mon secrétaire à M. Poivre, pour voir si cette manière d'expliquer les choses lui conviendrait. Il m'a renvoyé la lettre commune sur la fixation du prix des grains que je lui ai remise hier, et une nouvelle minute de cette lettre qui m'ont paru inconciliables. Je conférerai cet après-midi sur cela

J'ai écrit une lettre à messieurs du Bureau de Commerce qui tend à prévenir les plaintes sans fondement et sans cause qu'il est à présumer que l'administration de la Compagnie des Indes fera sur notre prise de possession, page . J'en ai reçu une réponse qui me paraît éluder la question, en liasse N° , mais comme cette réponse demande explication, j'ai écrit une dernière lettre page .

Immédiatement après dîner j'ai demandé à M. Poivre s'il avait informé le Bureau de Commerce que nous prenions le Réduit pour le compte du Roi. Il m'a dit que ses occupations le lui avaient fait oublier, et nous sommes convenus que je lui écrirais demain à ce sujet. J'allais chez lui pour concilier, s'il était possible, nos deux exemplaires de lettres communes sur la fixation du prix des grains ; il s'est obstiné à ne vouloir pas faire mention du mémoire que je lui ai remis le 29 juillet dernier, et il m'est impossible de croire que nous puissions nous dispenser de rendre compte au Ministre des petites contradictions qui se sont passées entre nous, car nous lui en avons fait la promesse par notre lettre du 12 février dernier. Sur quoi nous sommes convenus que ne pouvant nous concilier dans la manière

d'écrire une lettre commune sur la fixation du prix du blé, M. Poivre rendrait compte du règlement que nous avons fait, en envoyant le Mémoire raisonné des syndics et députés, et le Tableau estimatif qu'il a fait lui-même sur cette matière. Je me suis chargé d'envoyer le mémoire de M. Hermans, parce que M. Poivre a dit qu'il n'avait pas le temps de le faire copier. Ces mémoires, ces tableaux, ne sont pas de mon goût, je les trouve enflés, sans en savoir saisir précisément le défaut. Il me semble en général qu'ils pèchent l'un et l'autre par l'estimation de la mise dehors qui est visiblement exagérée ; par celle des produits qui est toujours atténuée ; ils sont même en contradictions sur les deux objets. Il faut que je prenne des éclaircissements là-dessus.

A 7 heures du soir est venu chez moi M. Dutillet greffier chef du Conseil supérieur qui a demandé à me parler en particulier et m'a dit que M. Poivre l'avait envoyé chercher pour lui dire qu'il n'avait pas été en droit de m'expédier la copie collationnée du réquisitoire du procureur général dont j'ai parlé hier, qu'un conseiller qui était entré dans son cabinet et qui avait vu cette pièce avec la minute de la lettre commune que j'ai remise ce matin à M. Poivre en communication, lui avait dit que selon les ordonnances cela méritait interdiction ; que lui M. Dutillet était persuadé qu'il avait dû me la donner ; mais que comme ma demande n'avait été que verbale, il venait me prier de lui écrire un billet qui lui servit de justification en cas qu'on le tracassât à ce sujet ; je n'ai pas hésité de lui donner ce billet qui constate la demande que je lui en ai fait.

Il me semble que M. Poivre joue un singulier rôle dans cette affaire. Il est évident que pendant les vacances avec beaucoup d'autres occupations, en n'allant point d'habitude au Conseil, on voulait consigner sur les registres un acte contre la Légion, dont je n'aurais jamais eu connaissance, lequel aurait supposé que j'avais été instruit du désordre, et que j'avais refusé d'y remédier, car on suppose qu'une cour souveraine suit les règles : cela vient assez à l'appui de mon sentiment sur les intentions de M. Poivre. Cet homme si simple m'a trompé.

Du vendredi 23.

Je me suis occupé à diviser et à digérer les matières diverses sur lesquelles j'ai à écrire à M. le Duc de Praslin ; car j'entrevois que nous écrivons avec M. Poivre fort peu de lettres communes. Il m'a envoyé la minute de celle que je lui avais remise hier au sujet du réquisitoire du procureur général concernant la Légion, avec des notes qui font preuve qu'il l'a provoqué ; or il fallait m'en parler avant de provoquer un tel réquisitoire. Comment aurions-nous pu écrire une lettre commune à M. le Duc de Praslin sur cette difficulté, si nous n'avions pas eu la copie de la pièce qui en fait le sujet, tout cela est fort extraordinaire ; mais je ne m'étonne pas, je ne me suis pas embarqué sans le prévoir.

M. de Bellecombe est arrivé des Plaines de Wilhems, et du quartier de Moka ; il a visité le Réduit, il m'a trouvé comme moi un excellent poste de guerre : mais il n'a pas bien saisi le point où il faut couper l'isthme.

M. Le Normand et M. de Maissin m'ont communiqué qu'ils avaient arrêté avec M. Poivre un marché pour fournir des tortues de mer, à raison de cinq sols la livre brute. Ce marché est trop avantageux au Roi, et ne l'est pas assez aux particuliers.

Du samedi 24.

J'ai écrit à MM. du Bureau de Commerce comme nous en sommes convenus avec M. Poivre avant-hier au soir, pour les prévenir sur la prise de possession du Réduit. Ma lettre est page . J'ai écrit à M. Poivre pour lui communiquer la réponse dont je lui ai envoyé copie ; ma lettre est page .

M. le Ch. Pelletier capitaine dans la Légion a été assigné pour être ouï sur la plainte portée contre le Sr Dufay sergent dans la Légion. J'ai marqué dans ma lettre à M. Poivre que par un usage constant et religieusement observé dans toutes les garnisons on n'assignait un officier ou un soldat, qu'après en avoir prévenu le commandant de la place, et que je le priai d'établir cet usage dans le Conseil.

La réponse de M. Poivre est satisfaisante à l'égard de cette formalité ; mais sur le Réduit il biaise. Quel intérêt peut-il avoir à ce que le Roi ne prenne pas ce poste ? Je ne puis lui en supposer d'autre que des engagements pris témérairement avec quelques syndics de la Compagnie des Indes avant son départ de Paris. Au reste si on ne considérait pas le Réduit comme poste de guerre, il ne vaudrait la peine ni

d'être pris, ni d'être réservé ; et si au lieu d'entrer purement et simplement dans la prise de possession du Roi comme poste de guerre, il fallait l'acheter comme maison de campagne, il n'y a aucun particulier dans l'île qui en donnât mille louis d'or, bâtiments et meubles compris.

En recevant la lettre de M. Poivre, j'ai appelé M. de Bellecombe dans mon cabinet à qui je l'ai communiquée ; il m'a dit qu'il lui avait fait entendre raison sur l'usage de prévenir le commandant de la place quand il est question de faire assigner un officier ou soldat, et qu'à l'égard du Réduit il lui avait dit qu'il ne connaissait pas de meilleur poste de guerre. Cette lettre de M. Poivre est en liasse N° . J'ai écrit une dernière lettre à M. Poivre en explication sur la prise de possession du Réduit.

Du dimanche 25.

La milice du port s'est assemblée ce matin, et on en a formé huit compagnies. J'ai fait recevoir Messieurs les officiers.

On passe malgré soi la moitié de sa vie à table ou à répondre à ceux qui n'ont rien à faire. Une lettre reçue de M. Poivre au sujet de la prise de possession du Réduit, en liasse N° , et ma réponse page , ont presque fait le travail de ma journée. Si nous continuons à travailler ainsi, M. Poivre et moi, ce sera une grande misère. Pourquoi M. Poivre ne m'a-t-il pas parlé ouvertement sur cette affaire avant de me faire écrire au Bureau de Commerce ? Pourquoi me fait-il faire ainsi un pas en avant pour avoir la satisfaction de me faire reculer ? M. Poivre s'est trop accoutumé à se considérer et moi aussi, comme traitant de particulier à particulier, il doit bien sentir que cette dissonance anéantit toute autorité, et qu'il vaudrait mieux faire un pas en commun, que de se contrarier ainsi en public.

Le Réduit fait partie du Domaine, c'est une subtilité de l'administration de la Compagnie des Indes, si elle a prétendu l'en séparer et retarder cette prise de possession ; après en avoir connu l'utilité de la chose au service, ce serait adhère à la surprise qu'on voulait faire au gouvernement. Mais l'administration de la Compagnie s'est trompé elle-même, lorsqu'elle a cru le Réduit un objet important. Si je l'avais acheté pour mon compte, j'en aurais donné, tel qu'il est, 24 mille livres en papier. Jamais aucun particulier n'en donnera dix mille écus.

J'ai reçu de M. Poivre une lettre sur le même sujet en liasse N° , j'y répondrai demain.

Du lundi 26.

J'ai répondu à la lettre que M. Poivre m'a écrite hier au soir au sujet du Réduit, et j'ai pris sur moi personnellement la prise de possession.

J'ai donné ordre à M. Dubreuil d'aller visiter le Réduit pour prendre connaissance de l'état des bâtiments, des réparations qu'ils exigent, et de ce qu'elles coûteront à ne les faire que l'année prochaine ; je lui ai recommandé de presser les casernes, de travailler aux plans et devis estimatifs des redoutes projetées.

M. Chevreau est venu chez moi, nous avons parlé de l'hôpital ; il m'a paru persuadé qu'avec une bonne administration et les moyens de subsistance dont il est parlé dans ce journal et dans le journal commun, la journée ne reviendra pas au Roi à plus de trente sols.

M. Goupil est venu me communiquer que M. de Maissin partageait avec lui l'entreprise de la fourniture du bœuf qui a fait avec le Roi [*sic*], qui consiste à ce qu'il m'a dit, à prendre les bœufs qui viendront de la traite de Madagascar au poids qu'ils auront en sortant du vaisseau, pour les jeter dans ses pâturages et les engraisser, après quoi il rendra au Roi le même poids en viande, et lui fournira le surplus à douze sols six deniers la livre ; il aura aussi le privilège de fournir le public au même prix. Ce marché me paraît bien fait, je ne lui trouve que le défaut de n'être pas proportionné avec celui des tortues. Cela se rapporterait à ce que j'ai observé à l'article de mon journal du 19 du courant concernant l'ordonnance sur la pêche, et à ce qui est dit ailleurs.

Je soupçonne M. Poivre, de travailler de manière que cette pêche ne réussisse pas, et en donnant la préférence à M. de Maissin pour le marché des bœufs, il a beaucoup fortifié mon soupçon ; nous verrons comment cela tournera ; M. de Maissin m'avait promis la plus grande abondance en tortues.

Du mardi 27.

Ayant fait prier M. de Vignol de venir me parler, je l'ai averti qu'après ce qui s'était passé entre lui et M. Poivre, au sujet de la délibération tenue au quartier de Moka, le rapport qu'il m'en avait fait en forme de plainte, et ce que M. Poivre m'en avait dit lui-même, et la plainte rendue contre cette pièce, je ne pouvais pas le nommer commandant du quartier de Moka, jusqu'à ce que cette affaire fut terminée. Il m'a répondu qu'il avait eu une explication avec M. Poivre, qu'il lui avait même écrit une lettre satisfaisante à ce sujet ; il me l'a communiquée, j'en ai pris copie. Cette lettre ne dit rien et elle confirme seulement un soupçon que j'ai eu lorsque j'ai vu la passion que M. Poivre mettait dans cette affaire, ce sont de grandes pauvretés. Il faut être sujet à de telles pratiques pour en soupçonner les autres ; mais quand on a l'autorité d'empêcher les assemblées, on devrait être exempt d'être soupçonné d'aller à ce but par des détours.

Du mercredi 28.

J'ai travaillé à mes dépêches.

Du jeudi 29.

M. Fournier, de retour de son voyage autour de l'île, pour la vérification de l'artillerie répandue sur les côtes, m'en a rendu compte, et nous avons fait un travail là-dessus. Journal de reconnaissance page .

Du vendredi 30.

M. de Bellecombe est parti pour se rendre à Bourbon sur *le Saint-Louis*, avec M. Million, et tout ce qui tient à l'administration de cette colonie. Nous lui avons donné pour instructions communes à M. de Crémont et à lui, une copie collationnée de celles que nous avons reçues nous-mêmes.

La mauvaise santé de M. de Bellecombe pendant le séjour qu'il a fait ici, ne lui ayant pas permis de prendre connaissance de l'île, nous sommes convenus qu'il y reviendrait quand les affaires le permettraient, pour s'instruire d'avance de tout ce qu'il serait obligé de pratiquer en cas de vacance.

Nous avons été avec M. Poivre, l'accompagner jusqu'au bord de l'eau. En revenant je suis entré chez lui, et je lui ai dit qu'il fallait se hâter de rendre une ordonnance sur l'administration des bois, pour fixer les réserves et arrêter la destruction ; il m'a dit qu'il y ferait travailler incessamment. Je lui ai en même temps parlé de l'approvisionnement sur lequel nous avons à écrire en commun. Il m'a répondu que les syndics des quartiers avaient ordre d'y travailler, mais qu'il n'espérait pas grand-chose de leur travail, que nous serions obligés d'en faire un par estimation. Je prévois que tout cela traînera jusqu'au moment du départ des vaisseaux, et que nous n'aurons pas le temps de faire cet état avec réflexion. Nous sommes convenus que nous appellerions demain M. Dubreuil et M. Fournier en conférence pour traiter des besoins de leurs parties respectives.

Du samedi 31.

J'ai assisté au Conseil supérieur où M. Poivre a dit qu'il convenait qu'on m'avertit lorsqu'il serait question de faire assigner un officier ou un soldat de la Légion ; c'est ici où le ton et la manière ne se rendent pas. Cela n'a pas été sans contradicteurs, car Dieu merci, M. Codère et M. Rivalz sont fertiles en difficulté ; ce M. Rivalz est une tête bien chaude.

Le procureur général a présenté plusieurs réquisitoires, un entre autres sur les syndics de la Commune, leur établissement, leurs fonctions et leurs limites, qui a été mis au rapport.

A l'issue du Conseil, M. Poivre, M. Dubreuil, M. Fournier, et moi, avons conféré sur les besoins du service, relatifs au génie et à l'artillerie ; tout manque en l'un et en l'autre genre ; il est échappé à M. Poivre de dire que cela était bien propre à dégoûter la Cour de ces colonies, c'est une trahison que lui a fait le désir qu'il en a ; et j'ai observé qu'en parlant des devis des bâtiments et fortifications à faire, que M. Dubreuil doit envoyer à la Cour, M. Poivre a dit qu'il fallait estimer les journées des Noirs du Roi, et les porter au prix où on les paierait s'il fallait les louer. Cette proposition m'a paru folle, car

pour savoir ce que doit coûter un bâtiment, il faut mettre les matériaux et la main-d'œuvre à leur prix ; or la journée d'un Noir esclave ne coûte au Roi que le prix de sa ration, qui est ici de 3 sols et son habillement qui peut aller par an à 15 ou 20 livres. L'achat du Noir doit être regardé comme un capital employé. Un particulier en calculant ce que lui coûte la journée de son Noir, y ajouterait tout au plus l'intérêt de la mise dehors ; mais le Roi ne prend point d'intérêt sur les acquisitions qu'il fait.

J'ai dit que dans les travaux que le Roi avait à faire, le seul moyen de les faire à peu de frais, était d'augmenter par l'effet des traites le plus promptement possible, le nombre de Noirs sur les travaux, que les Noirs brutes se formeraient avec ceux qu'on a pris à la Compagnie, et que le jour de leur arrivée ils seraient employés utilement. M. Poivre ne croit pas que nous puissions en avoir de Foulepointe de toute l'année prochaine. Je crois avoir mieux calculé, et en allant à Madagascar moi-même le printemps prochain, si la guerre y continue, j'y ferai faire la paix, j'y établirai la traite exclusive pour le compte du Roi, quoique ce ne soit pas l'opinion de M. Poivre d'interdire la traite à la Compagnie, dans les endroits où le Roi traitera.

[Fin du journal de Dumas du mois d'octobre 1767.]

* * *